

Besançon, le 17 juin 2019

Direction Départementale des Territoires
Service eau, risques, nature, forêt
Unité forêt, faune sauvage, chasse et pêche

Participation du public - Synthèse des observations du public

Projets d'arrêté d'ouverture-clôture de la chasse 2019-2020

Soumis à la participation du public du 21 mai au 12 juin 2019
sur le site des services de l'Etat dans le Doubs

1 - Observation du public :

27 observations ont été formulées par le public sur le projet d'arrêté réglementaire d'ouverture-clôture de la chasse dans le département du Doubs pour la campagne 2019-2020, toutes faisant part de leur opposition à la chasse du blaireau et/ou relatives à l'adoption d'une période complémentaire de vénerie-sous-terre du blaireau.

Les périodes adoptées dans le département sont conformes aux possibilités offertes par le code de l'environnement.

Cette pratique ne concerne que quelques actions ciblées visant à réguler les populations abondantes de blaireaux dans le département. Depuis 2017, elles doivent faire l'objet d'une déclaration et d'un compte-rendu ; une seule intervention a été déclarée dans ce cadre au cours de la saison 2018-2019.

Les observations formulées n'apportent pas d'élément nouveau qui pourrait conduire à modifier le projet d'arrêté sur ce point.

2 - Décision :

L'arrêté réglementaire fixant l'ouverture-clôture de la chasse dans le département du Doubs pour la campagne 2019-2020, élaboré après avis de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage et de la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs, sera proposé à la signature de M. le Préfet

Vanessa GROLLEMUND

Adjointe au chef du service